

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1451

AMENDEMENT

présenté par

M. Viry, Mme Abadie-Amiel, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Habib, M. Huwart, M. Lenormand, Mme Létard, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	47 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	47 000 000
TOTAUX	47 000 000	47 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à maintenir le budget dédié l'insertion par l'activité économique (IAE) à son niveau réalisé en 2025, soit 47 M€ de plus que le niveau voté au PLF 2026 au Sénat (1 387 M€) afin de limiter la suppression de 60 000 parcours d'insertion (20 000 ETP conventionnés) initialement prévues dans le PLF 2026.

Dans un contexte de hausse du chômage et de ralentissement de l'économie, il paraît indispensable de maintenir une politique de l'emploi ambitieuse, notamment grâce à l'IAE, qui fait la preuve de son efficacité depuis 40 ans.

Sur les plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi qui s'engagent dans un parcours d'insertion, près des deux tiers retrouvent le chemin de l'emploi. En plus de retrouver le chemin de l'émancipation par le travail, ce retour vers l'emploi des personnes sorties positivement de l'IAE est un véritable levier de réduction du déficit public puisque cela représente moins de dépenses sociales et sanitaires et plus de recettes fiscales et de cotisations sociales.

Cet amendement augmente de 47 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action 03-02 « Insertion par l'activité économique » de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 47 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du Programme 155 « Soutien des Ministères sociaux ».

Cet amendement est issu d'une proposition de la Fédération des entreprises d'insertion, de Chantier Ecole, Cocagne, Coorace, Emmaus, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), le Mouvement des Régies, Resto du Coeur, Tissons la Solidarité, l'UNAI.